

## Procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 27 mars 2026 s'est réunis sous la présidence de M Philippe BERTHET, maire,

**Présent(s) :** M. Philippe BERTHET, Maire ;  
Claudine MARTELET, Alexandre OUTHIER, Florence MARTELET, les adjoints ;  
Mmes Laetitia BOUCHARDON, Aude FROCHOT, Delphine GANZER, Zohra LAAOUCH, Hélène MOREL-BAILLY et Mrs Jacques BAILLY, Emmanuel CARLU, Jérôme RIDET, Joël SILVA AGUIAR les conseillers.

**Absents excusés :** Mathis ROUSSEAU (procuration à Philippe BERTHET), Eliane KAUP (procuration à Hélène MOREL-BAILLY)

**Absents non excusés :**

**Quorum (mini 8 présents) : 13**

**M. le Maire ouvre la séance à : 20h05**

**Désignation du secrétaire de séance : Jérôme RIDET**

### 1. Approbation du compte-rendu du 01 avril 2026 ;

Eliane Kaup s'était excusée.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Philippe BERTHET	X			Claudine MARTELET	X		
Jacques BAILLY			X	Florence MARTELET	X		
Laetitia BOUCHARDON	X			Hélène MOREL-BAILLY			X
Emmanuel CARLU	X			Alexandre OUTHIER	X		
Aude FROCHOT	X			Jérôme RIDET	X		
Delphine GANZER	X			Mathis ROUSSEAU	X		
Eliane KAUP			X	Joël SILVA AGUIAR	X		
Zohra LAAOUCH			X	TOTAL	11		4

### 2. Désignation des référents ou délégués dans différents organismes partenaires ;

#### 2.1. A délibérer :

##### 2.1.1. Référent déontologue ;

La mission du référent déontologue des élus consiste en un accompagnement dans la prévention des risques décrits à l'article L111-13 du CGCT, comme par exemple la prévention des conflits d'intérêts ou encore les atteintes aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité ou encore de laïcité.

L'AMJ a sélectionné 3 personnes pour le Jura qui peuvent intervenir en tant que référent déontologue et nous propose de nommer M CIAUDO Alexandre.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Philippe BERTHET	X			Claudine MARTELET	X		
Jacques BAILLY	X			Florence MARTELET	X		
Laetitia BOUCHARDON	X			Hélène MOREL-BAILLY	X		
Emmanuel CARLU	X			Alexandre OUTHIER	X		
Aude FROCHOT	X			Jérôme RIDET	X		
Delphine GANZER	X			Mathis ROUSSEAU	X		
Eliane KAUP	X			Joël SILVA AGUIAR	X		
Zohra LAAOUCH	X			TOTAL	15		

### 2.1.2. Mobilité Franche Comté ;

Mobilités Bourgogne-Franche-Comté (MBFC) est une Société Publique Locale (SPL) née en 2017 du regroupement de deux Régies Départementales Doubs, Jura et de la SPL du département de Saône et Loire. Le fonctionnement de l'entreprise s'appuie sur deux instances principales : L'Assemblée Spéciale qui regroupe l'ensemble des actionnaires ne siégeant pas au conseil d'administration. Le Conseil d'Administration, composé de 12 administrateurs représentant la Région Bourgogne-Franche-Comté 3 administrateurs représentant le Grand Dijon 2 administrateurs représentant le Grand Besançon 1 administrateur représentant l'Assemblée Spéciale La commune est actionnaire (1 action).

Candidat : Philippe BERTHET

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Philippe BERTHET	X			Claudine MARTELET	X		
Jacques BAILLY	X			Florence MARTELET	X		
Laetitia BOUCHARDON	X			Hélène MOREL-BAILLY	X		
Emmanuel CARLU	X			Alexandre OUTHIER	X		
Aude FROCHOT	X			Jérôme RIDET	X		
Delphine GANZER	X			Mathis ROUSSEAU	X		
Eliane KAUP	X			Joël SILVA AGUIAR	X		
Zohra LAAOUCH	X			TOTAL	15		

2.1.3. CLECT (commission locale évaluation des charges transférées – TEC / AC) ;  
A reporter après le 28/04 date du 1<sup>er</sup> conseil communautaire

## 2.2. A désigner :

### 2.2.1. Référents CNAS ;

Proposition :

1 référent élu : Florence MARTELET

1 référent agent : Nathalie BOILLEY

### 2.2.2. Communes forestières ;

Proposition :

1 titulaire : Mathis ROUSSEAU

1 suppléant : Alexandre OUTHIER

### 2.2.3. CA du Collège ;

Proposition :

1 titulaire : Laetitia BOUCHARDON

### 2.2.4. Référent OM (ordures ménagères) à TEC ;

Proposition : Alexandre OUTHIER

1 titulaire :

### 2.2.5. Référent Ambroisie ;

1 titulaire (pas encore demandé – lié environnement) : Aude FROCHOT

## 3. Commissions obligatoires :

### 3.1. CCID commission communale des impôts directs ;

Elle est composée pour la durée du mandat et doit être en place dans les 2 mois suivant l'élection.

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 suppléants (+ 18 ans, inscrits sur les rôles TF/TH/CFE, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution de travaux de la commission).

Le conseil doit donc proposer par délibération une liste de contribuables du double de personnes soit 24.

Point reporté à un prochain conseil (on a 2 mois après l'installation du conseil pour faire la proposition par délibération soit avant le 23/05).

### 3.2. Commission de contrôle des listes électorales ;

Elle est composée de 3 conseillers municipaux dans la liste majoritaire et 2 dans la seconde liste (la nomination de suppléant n'est pas obligatoire mais conseillée), le maire et les adjoints ayant délégation ne

peuvent pas en faire partie. Le choix est présenté dans l'ordre du tableau en fonction des volontaires. Sont désignés dans l'ordre du tableau :

Emmanuel CARLU – Zohra LAAOUCH – Jérôme RIDET - Hélène MOREL-BAILLY- Jacques BAILLY

#### **4. Formation des élus (pour mise au budget) :**

Une délibération doit être prise selon l'article L2123-12 du CGCT afin de déterminer les orientations et les crédits pour la formation des élus. Le montant est au minimum de 2% du montant des indemnités maximales (calcul de l'enveloppe) et au maximum de 20% soit entre  $49327 \times 2\% = 986.54\text{€}$  et  $49327 \times 20\% = 9865.40\text{€}$ . Il y avait 1000€ au budget prévisionnel, il est proposé d'ajouter 4000€ en DM, ce montant pouvant être réajusté au besoin plus tard.

Mme Hélène MOREL-BAILLY précise qu'elle s'abstient non pas pour les formations mais pour le montant.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Philippe BERTHET	X			Claudine MARTELET	X		
Jacques BAILLY			X	Florence MARTELET	X		
Laetitia BOUCHARDON	X			Hélène MOREL-BAILLY			X
Emmanuel CARLU	X			Alexandre OUTHIER	X		
Aude FROCHOT	X			Jérôme RIDET	X		
Delphine GANZER	X			Mathis ROUSSEAU	X		
Eliane KAAPT			X	Joël SILVA AGUIAR	X		
Zohra LAAOUCH	X			TOTAL	12		3

#### **5. Travaux :**

##### **5.1. RVS – renouvellement matériel vétuste éclairage public, 10<sup>ème</sup> tranche validation du lancement de l'opération ;**

La commune adhère au dispositif « E-Lum » du SIDEC pour la gestion de l'éclairage public. Dans ce cadre un programme pluriannuel dit RVS (renouvellement matériel vétuste) permet de changer les luminaires anciens et énergivores. Nous avons déjà réalisé 9 tranches et l'Avant-Projet-Sommaire pour la 10<sup>ème</sup> tranche a été validé pour la rénovation des points lumineux rue du stade, rue de la gare et au rond-point. Ces programmes bénéficient de 50% de subvention plafonné à 30.000€ de dépenses. Ainsi pour la 10<sup>ème</sup> tranche le coût de travaux est estimé à 34.127,19€ TTC – 15.000€ de subvention solde à charge : 19.127,19€

Emmanuel CARLU demande si ces éclairages vont fonctionner en continu ou en détection. Le maire répond que ce sera en continu.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Philippe BERTHET	X			Claudine MARTELET	X		
Jacques BAILLY	X			Florence MARTELET	X		
Laetitia BOUCHARDON	X			Hélène MOREL-BAILLY	X		
Emmanuel CARLU	X			Alexandre OUTHIER	X		
Aude FROCHOT	X			Jérôme RIDET	X		
Delphine GANZER	X			Mathis ROUSSEAU	X		
Eliane KAAPT	X			Joël SILVA AGUIAR	X		
Zohra LAAOUCH	X			TOTAL	15		

#### **6. Urbanisme :**

##### **6.1. Dossiers en cours ;**

Alexandre Outhier prend la parole et rappelle que la liste des dépôts des dossiers d'urbanisme est affichée chaque semaine sur les panneaux de la commune rue du Jura, ainsi il ne fera pas en conseil la liste exhaustive de toutes les demandes. A ce jour on notera l'ouverture de la recyclerie sur la zone en Bériat.

##### **6.2. Avis sur le projet de PLUi de la CC Champagnole Nozeroy ;**

Les documents relatifs à ce projet de PLUi (transmis car commune limitrophe) ont été transmis au conseil qui doit donner un avis. Sans réponse dans un délai de 3 mois l'avis est réputé favorable.

AVIS	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Philippe BERTHET	X			Claudine MARTELET	X		
Jacques BAILLY	X			Florence MARTELET	X		
Laetitia BOUCHARDON	X			Hélène MOREL-BAILLY	X		
Emmanuel CARLU				Alexandre OUTHIER	X		
Aude FROCHOT	X			Jérôme RIDET	X		
Delphine GANZER	X			Mathis ROUSSEAU	X		
Eliane KAAPT	X			Joël SILVA AGUIAR	X		
Zohra LAAOUCH	X			TOTAL	14		1

## 7. Finances :

### 7.1. Exonérations sur la Taxe Additionnelle Droits de Mutation ;

La TADM provient de la taxe sur la publicité foncière sur les mutations des biens immobiliers. Au niveau national il y a un « pot commun » qui est reversé à l'ensemble des communes (environ 20K€ pour Clairvaux), mais en tant que commune touristique on perçoit également une part des ventes faites sur la commune (entre 20 et 60k€ de plus). Chaque année il est proposé aux communes de voter des réductions ou exonérations pour les ventes par lots d'immeubles (art 1584 bis) ou les cessions de parts de SCI (art 1584 ter). Il est proposé de ne rien changer.

### 7.2. Tarifs RODP (occupation du domaine public) ;

La commune ne dispose pas de tarif pour permettre l'utilisation du domaine public aux camions food-trucks et il faudrait en fixer un pour le carrousel en été, la compensation par des tickets étant plus compliquée comptablement.

Le maire propose pour l'instant de ne rien changer afin d'avoir le temps de travailler sur ce sujet.

### 7.3. Vote des taux des taxes locales pour 2026 ;

L'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 fait apparaître entre 2025 et 2026 prévisionnel :

Pour la TH :

Bases de 390617 à 347900 soit au taux de 15.62 (MD 22.39) un produit de 61014 à 54342

Pour la TFB

Bases de 1815047 à 1849000 soit au taux de 48.16 (MD 47.38) un produit de 874127 à 890478

Pour la TFNB

Bases de 46764 à 47100 soit au taux de 34.48 (MD 33.67) un produit de 16124 à 16240

Ce qui correspond à une augmentation de 9795€.

L'augmentation d'un point représenterait 22 440€

Il est proposé de ne pas faire évoluer les taux.

(MD = moyenne départementale)

Le maire précise que les taux de la commune sont déjà très élevés (12<sup>ème</sup> commune dans le Jura).

Hélène MOREL-BAILLY précise que les taux n'ont pas été changés pendant son mandat.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Philippe BERTHET	X			Claudine MARTELET	X		
Jacques BAILLY	X			Florence MARTELET	X		
Laetitia BOUCHARDON	X			Hélène MOREL-BAILLY	X		
Emmanuel CARLU	X			Alexandre OUTHIER	X		
Aude FROCHOT	X			Jérôme RIDET	X		
Delphine GANZER	X			Mathis ROUSSEAU	X		
Eliane KAAPT	X			Joël SILVA AGUIAR	X		
Zohra LAAOUCH	X			TOTAL	15		

#### 7.4. Décisions modificatives (ajustements budgétaires) ;

Budget parkings :

Il n'avait pas été prévu d'investissement mais une lisse (barrière blanche et rouge) doit être commandée pour 1084€, il est proposé de prendre dans le disponible au chapitre 23 pour mettre 3000€ au chapitre 21.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Philippe BERTHET	X			Claudine MARTELET	X		
Jacques BAILLY	X			Florence MARTELET	X		
Laetitia BOUCHARDON	X			Hélène MOREL-BAILLY	X		
Emmanuel CARLU	X			Alexandre OUTHIER	X		
Aude FROCHOT	X			Jérôme RIDET	X		
Delphine GANZER	X			Mathis ROUSSEAU	X		
Eliane KAAPT	X			Joël SILVA AGUIAR	X		
Zohra LAAOUCH	X			TOTAL	15		

Budget eau :

Opérations d'ordre à ajuster pour 298.95 en DI au chapitre 040 et en RI au chapitre 040.

Il faut également augmenter le 678/67 de 2000€ en raison d'annulatifs et le 6542/65 de 300€ pour créances éteintes, contrepartie en diminuant le 61351/011 de 2300€.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Philippe BERTHET	X			Claudine MARTELET	X		
Jacques BAILLY	X			Florence MARTELET	X		
Laetitia BOUCHARDON	X			Hélène MOREL-BAILLY	X		
Emmanuel CARLU	X			Alexandre OUTHIER	X		
Aude FROCHOT	X			Jérôme RIDET	X		
Delphine GANZER	X			Mathis ROUSSEAU	X		
Eliane KAAPT	X			Joël SILVA AGUIAR	X		
Zohra LAAOUCH	X			TOTAL	15		

Budget principal :

Opérations d'ordre à corriger (virement de crédits) pour 10.000€

DF Augmentation du chapitre 012 (personnel) de 50.000€ - Augmentation du chapitre 65 (élus) pour 40.500€ -

RF Augmentation du chapitre 74 (dotations) pour 35537€ et 73 (fiscalité) pour 8006€

RI Augmentation du chapitre 10 (FCTVA) pour 144.150€

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Philippe BERTHET	X			Claudine MARTELET	X		
Jacques BAILLY	X			Florence MARTELET	X		
Laetitia BOUCHARDON	X			Hélène MOREL-BAILLY	X		
Emmanuel CARLU	X			Alexandre OUTHIER	X		
Aude FROCHOT	X			Jérôme RIDET	X		
Delphine GANZER	X			Mathis ROUSSEAU	X		
Eliane KAAPT	X			Joël SILVA AGUIAR	X		
Zohra LAAOUCH	X			TOTAL	15		

#### 8. **Motion (proposition SIDEC) pour l'appartenance de la compétence distribution d'électricité au sein du bloc communal :**

Le projet transmis par le Sidec a été envoyé à l'ensemble du conseil et le maire en donne lecture.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Philippe BERTHET	X			Claudine MARTELET	X		
Jacques BAILLY	X			Florence MARTELET	X		
Laetitia BOUCHARDON	X			Hélène MOREL-BAILLY	X		
Emmanuel CARLU	X			Alexandre OUTHIER	X		
Aude FROCHOT	X			Jérôme RIDET	X		
Delphine GANZER	X			Mathis ROUSSEAU	X		
Eliane KAAPT	X			Joël SILVA AGUIAR	X		
Zohra LAAOUCH	X			TOTAL	15		

## 9. Questions diverses :

Le maire précise que les questions diverses doivent être posées avant le conseil.

Hélène MOREL-BAILLY :

- Remarque que les compétences Tourisme et Unesco sont celles de TEC. Le maire répond que oui mais pour un centre d'interprétation palafittique (installé dans le bâtiment rue St Roch) la compétence est communale.
- Demande quel est le devenir du stade du parterre. Le maire expose qu'il a rencontré le président de Juralacs cette semaine, l'activité sera centralisée sur le stade en Vallière. Il précise que la volonté de l'Etat est de centraliser les activités sportives à un seul endroit. Hélène MOREL-BAILLY est d'accord avec ça mais elle précise que le club ne voulait pas abandonner le parterre. Le maire précise qu'une réunion aura lieu avec les maires des communes de Juralacs pour monter un dossier sur les besoins du territoire. Nous avons demandé de récupérer l'équipe féminine et l'IME.

Prochain conseil prévu le jeudi 28 mai à 20h00

Le maire lève la séance à 20h40

Le secrétaire

*Jerôme RIDET*

Le maire

